

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13 MARS 2026

N° 2026/03/08

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – M. Marc COMBETTE – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

OBJET : TARIFS 2026 – APPROBATION

Il est proposé de mettre à jour les tarifs pour l'année 2026.

Objet		Tarifs en vigueur	Propositions au 13/03/2026
Vide dressing, bourse aux jouets ...		3,00 € la table	3,00 € la table
Ticket navette, club de l'amitié (jeudi)		3,00 € le ticket	3,50 € le ticket
Ticket courses (mercredi)		4 € le ticket	4,50 € le ticket
Participation des seniors aux différentes sorties organisées par le CCAS	+ de 70 ans	Participation à hauteur de 40 % du coût de la sortie	Participation à hauteur de 60 % du coût de la sortie
	- de 70 ans	Participation à hauteur de 60 % du coût de la sortie	Participation à hauteur de 70 % du coût de la sortie

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour :

1/ approuve les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Objet	Tarifs 2026
Vide dressing, bourse aux jouets ...	3,00 € la table
Ticket navette, club de l'amitié (jeudi)	3,50 € le ticket
Ticket courses (mercredi)	4,50 € le ticket
Participation des seniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de + de 70 ans	Participation à hauteur de 60 % du coût de la sortie
Participation des seniors aux différentes sorties organisées par le CCAS : Personne de - de 70 ans	Participation à hauteur de 70 % du coût de la sortie

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 20 MARS 2026

LE PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20260313-2026-03-08-DE

LE SECRETAIRE
Hélène DE SIMONE

Reception par le préfet - 27/03/2026
Publication - 30/03/2026